



ASSEMBLÉE DE CONSULTATION à 20 h 8

Procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly, tenue le 2 mars 2009, à 20 h 8, au centre communautaire, 945, rue de l'Église, Saint-Antoine-de-Tilly.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

2009-27 ADOPTION DE L'OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée est ouverte à 20 h 11.

Sont présents : Michel Cauchon, maire
Diane Beaulieu Désy, conseillère
Johanne Guimond, conseillère
Rémi Bélanger, conseiller
Stéphane Dusablon, conseiller
Paul Yvon Dumais, conseiller

Six personnes sont présentes à l'assemblée.

Proposé par M. Paul Yvon Dumais, conseiller,
appuyé par M. Rémi Bélanger, conseiller,

il est résolu que l'assemblée régulière soit ouverte sous la présidence de M. Michel Cauchon, maire.

Adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

2. ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAL

- 2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance du 2 mars 2009
- 2.2 Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 19 janvier 2009
- 2.3 Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 2 février 2009

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 3.1 Comptes à payer
- 3.2 Dépôt du certificat au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter
- 3.3 Étagères pour la bibliothèque municipale
- 3.4 Dépôt du bilan des activités de la Maison des jeunes

4. URBANISME

- 4.1 Embauche de M. Félix Boudreault comme responsable de l'urbanisme
- 4.2 Renouvellement des mandats au sein du CCU
- 4.3 Nomination d'un secrétaire au sein du CCU
- 4.4 Demande de permis de construction (rue Normand, terrain no 10, phase II, lot 4 241 995)
- 4.5 Reconnaissance de droit acquis du chemin d'accès portant les numéros de lots 4 247 628 et 3 389 037 du cadastre du Québec
- 4.6 Demande de dérogation mineure (4526, route Marie-Victorin, M. Louis Germain)
- 4.7 Adoption du second projet de règlement visant à modifier l'article 10 du Règlement de zonage 97-367 afin de permettre l'usage habitation dans un bâtiment à usage multiple





- 4.8 Adoption du second projet de règlement visant à modifier l'article 10 (tableau I) du Règlement de zonage 97-367 de la Municipalité afin de permettre l'usage *habitation unifamiliale jumelée* (code 1121) dans la zone HAa 124 identifiée sur le Plan de zonage de la Municipalité

5. SERVICE D'INCENDIE

- 5.1 Embauche de M. Jérôme Baron comme recrue pompier
5.2 Embauche de M. François Arsenault comme recrue pompier
5.3 Embauche de M. Hugo Béliveau Courchesne comme pompier

6. QUESTIONS DIVERSES

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

8. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2. ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAL

2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance du 2 mars 2009

2009-28 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 2 MARS 2009

Proposé par Mme Johanne Guimond, conseillère,
appuyé par M. Stéphane Dusablon, conseiller,

il est résolu que le conseil municipal adopte l'ordre du jour de l'assemblée régulière du 2 mars 2009.

Adopté à l'unanimité.

2.2 Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 19 janvier 2009

**2009-29 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE
DU 19 JANVIER 2009**

Proposé par Mme Diane Beaulieu Désy, conseillère,
appuyé par Mme Johanne Guimond, conseillère,

il est résolu que le conseil municipal adopte le procès-verbal de l'assemblée régulière du 19 janvier 2009.

Adopté à l'unanimité.

2.3 Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 2 février 2009

**2009-30 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE
DU 2 FÉVRIER 2009**

Proposé par M. Rémi Bélanger, conseiller,
appuyé par Mme Diane Beaulieu Désy, conseillère,

il est résolu que le conseil municipal adopte le procès-verbal de l'assemblée régulière du 2 février 2009.

Adopté à l'unanimité.



3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

3.1 Comptes à payer

2009-31 COMPTES À PAYER

Proposé par M. Paul Yvon Dumais, conseiller,
appuyé par M. Stéphane Dusablon, conseiller,

il est résolu que le conseil municipal autorise le paiement des dépenses, dont les chèques portent les numéros 10 939 à 11 015 inclusivement, les prélèvements automatiques portant les numéros 181 à 200 inclusivement, pour un montant total de 140 639,66 \$, et les salaires et charges sociales qui totalisent la somme de 50 603,80 \$.

La directrice générale certifie avoir les crédits disponibles (Annexe I).

Adopté à l'unanimité.

3.2 Dépôt du certificat au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter

2009-32 DÉPÔT DU CERTIFICAT AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER

Proposé par Mme Johanne Guimond, conseillère,
appuyé par M. Paul Yvon Dumais, conseiller,

il est résolu que le conseil municipal accuse réception du dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter.

Je, Diane Laroche, directrice générale de la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly, certifie :

- ☞ que le nombre de personnes habiles à voter sur le Règlement 2009-536 est de 1 291;
- ☞ que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 140;
- ☞ que le nombre de signatures apposées est de 1;

Je déclare

- que le Règlement 2009-536 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter;
- qu'un scrutin référendaire doit être tenu.

Diane Laroche,
Directrice générale

Date

(Article 555 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités)

Adopté à l'unanimité.





3.3 Étagères pour la bibliothèque municipale

2009-33 ÉTAGÈRES POUR LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Proposé par Mme Diane Beaulieu Désy, conseillère,
appuyé par Mme Johanne Guimond, conseillère,

il est résolu que le conseil municipal octroie le contrat à Atelier du Passe-Partout, situé au 3692, chemin Bois-Clair, Saint-Antoine-de-Tilly, pour la réalisation de bibliothèques, étagères et tablettes en contreplaqué russe, le tout tel que proposé dans la soumission n° 0916 en date du 9 février 2009 au montant de 2 725 \$ taxes, livraison et installation incluses.

Voir Annexe II

Adopté à l'unanimité.

3.4 Dépôt du bilan des activités de la Maison des jeunes

2009-34 DÉPÔT DU BILAN DES ACTIVITÉS DE LA MAISON DES JEUNES

Proposé par Mme Johanne Guimond, conseillère,
appuyé par M. Rémi Bélanger, conseiller,

il est résolu que le conseil municipal accuse réception du dépôt du bilan des activités de la Maison des jeunes de Saint-Antoine-de-Tilly.

Adopté à l'unanimité.

4. URBANISME

4.1 Embauche de M. Félix Boudreault comme responsable de l'urbanisme

2009-35 EMBAUCHE DE M. FÉLIX BOUDREULT COMME RESPONSABLE DE L'URBANISME

Proposé par Stéphane Dusablon, conseiller,
appuyé par Mme Diane Beaulieu Désy, conseillère,

il est résolu que :

- le conseil municipal procède à l'embauche de M. Félix Boudreault à titre de responsable de l'urbanisme et de l'émission des permis et des certificats;
- M. Boudreault soit évalué après une période probatoire de trois mois;
- la semaine de travail de M. Boudreault soit de 32 h 30;
- le salaire soit établi selon la politique salariale de la Municipalité.

Adopté à l'unanimité.

4.2 Renouvellement des mandats au sein du CCU

2009-36 RENOUELEMENT DES MANDATS AU SEIN DU CCU

Renouvellement des mandats de Mme Andrée Gendreau, de M. Claude Désy, de M. Paul Brunet et de M. Régis Lemay au sein du CCU.

ATTENDU QUE selon l'article 4 du Règlement 98-382 constituant le comité consultatif d'urbanisme, les mandats des membres peuvent être renouvelés, et ce, pour un mandat d'une durée maximale de 2 ans;

ATTENDU QUE le mandat de Mme Andrée Gendreau est échu depuis le 6 décembre 2007;





- ATTENDU QUE le mandat de M. Claude Désy est échu depuis le 6 février 2008;
- ATTENDU QUE les mandats de M. Paul Brunet et de M. Régis Lemay seront échus le 5 mars 2009;
- ATTENDU QUE tous les membres désirent renouveler leur mandat;

pour ces motifs,

proposé par Mme Diane Beaulieu Désy, conseillère
appuyé par M. Stéphane Dusablon, conseiller

il est résolu que le conseil municipal renouvelle les mandats de Mme Andrée Gendreau et de M. Claude Désy, pour une durée de deux ans et ceux de M. Paul Brunet et M. Régis Lemay, pour une durée d'un an, au sein du comité consultatif d'urbanisme.

Adopté à l'unanimité.

4.3 Nomination d'un secrétaire au sein du comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité

2009-37 NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE AU SEIN DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE LA MUNICIPALITÉ

- ATTENDU QUE depuis le départ de M. Stéphane Constantin, le titre de secrétaire du CCU est vacant et qu'un nouveau secrétaire doit être nommé par résolution selon l'article 9 du Règlement 98-382 constituant le comité consultatif d'urbanisme;

pour ce motif,

proposé par Mme Johanne Guimond, conseillère,
appuyé par M. Rémi Bélanger, conseiller,

il est résolu que le conseil municipal nomme M. Félix Boudreault secrétaire du comité consultatif d'urbanisme.

Adopté à l'unanimité.

4.4 Demande de permis de construction (rue Normand, terrain n° 10, phase II, lot 4 241 995)

2009-38 DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION (RUE NORMAND, TERRAIN N° 10, PHASE II, LOT 4 241 995)

Demande de permis de construction sur la rue Normand visant la construction projetée d'une habitation unifamiliale isolée d'un étage sur le lot 4 241 995 du cadastre du Québec (terrain n° 10, phase II, identifié sur le Plan d'aménagement d'ensemble de la zone HXa 120). Demande de permis de construction assujettie aux dispositions du Règlement 2005-498 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de la zone HXa 120. Demande de permis de construction transmise par Construction-Rénovation OMNI inc.

- ATTENDU QUE la présente demande de permis vise la construction d'une habitation unifamiliale isolée sur le lot 4 241 995 du cadastre du Québec (terrain n° 10, phase II, identifié sur le Plan d'aménagement d'ensemble de la zone HXa 120);

- ATTENDU QUE cette demande de permis de construction est assujettie aux dispositions du Règlement 2005-498 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale de la zone HXa 120 (*Faubourgs Saint-Antoine*);

- ATTENDU QUE les caractéristiques d'implantation du bâtiment principal projetée s'intègre adéquatement à la trame bâtie de la rue Normand;





- ATTENDU QUE le bâtiment principal visé offre une vue d'ensemble agréable et compatible avec le milieu ainsi qu'une intégration harmonieuse de la construction à la trame urbaine de la rue Normand;
- ATTENDU QUE ce projet de construction est conforme aux dispositions du Règlement de zonage 97-367 ainsi qu'au Règlement 2005-498 sur les P.I.I.A.;
- ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a émis une recommandation favorable du projet de construction, mais a estimé que la fenêtre de type « œil-de-bœuf » en façade du bâtiment devrait être remplacée par une fenêtre conventionnelle de forme rectangulaire pour favoriser une meilleure intégration architecturale;

pour ces motifs,

proposé par M. Rémi Bélanger, conseiller,
appuyé par Mme Diane Beaulieu Désy, conseillère,

il est résolu que le conseil municipal autorise le responsable de l'urbanisme de la Municipalité à émettre le permis de construction pour les travaux visant la construction d'une habitation unifamiliale isolée sur le lot 4 241 995 du cadastre du Québec (terrain n° 10, phase II, identifié sur le Plan d'aménagement d'ensemble), et ce, aux conditions suivantes :

- 1) La fenêtre de type « œil-de-bœuf » doit être remplacée par une fenêtre de forme rectangulaire;
- 2) L'implantation, la conception et l'architecture de ce bâtiment doivent être identiques aux plans et documents soumis lors de la demande de permis de construction transmise à la Municipalité en date du 3 février 2009, par Construction-Rénovation OMNI inc.

Adopté à l'unanimité.

4.5 Reconnaissance de droit acquis du chemin d'accès portant les numéros de lots 4 247 628 et 3 389 037 du cadastre du Québec

2009-39 RECONNAISSANCE DE DROIT ACQUIS DU CHEMIN D'ACCÈS PORTANT LES NUMÉROS DE LOTS 4 247 628 ET 3 389 037 DU CADASTRE DU QUÉBEC

Demande ayant pour but de reconnaître un chemin d'accès comme étant une rue privée conforme au Règlement de lotissement 97-368.

- ATTENDU QU' une demande de M. Michel Guimont et de M. Alonzo Le Blanc a été déposée afin de clarifier le statut légal du chemin portant les numéros de lots 4 247 628 et 3 389 037 du cadastre du Québec;
- ATTENDU QU' un acte de vente contracté devant notaire le 10 mai 1971, le vendeur M. Florent Aubin a concédé à l'acheteur, M. Alonzo Le Blanc, un droit de passage d'une largeur de 7,6 mètres (25 pieds) et construit à ses frais un chemin d'accès au terrain vendu où se situe la résidence du 2638, route Marie-Victorin;
- ATTENDU QUE lors de sa création en 1971, le chemin était conforme à la réglementation municipale en vigueur;
- ATTENDU QUE la création de nouvelle rue privée est interdite dans la zone visée et qu'aucune rue ne sera créée;
- ATTENDU QUE la largeur minimale pour une rue privée locale est de 6 mètres et que le chemin visé mesure près de 7,6 mètres de largeur;





ATTENDU QUE la présente résolution a pour but de reconnaître le caractère privé du chemin depuis sa création en 1971;

pour ces motifs,

proposé par Mme Johanne Guimond, conseillère,
appuyé M. Stéphane Dusablon, conseiller,

il est résolu que le conseil municipal reconnaît le chemin d'accès, portant les numéros de lot 4 247 628 et 3 389 037, comme étant une rue privée conforme au sens du Règlement de lotissement 97-368.

Adopté à l'unanimité.

4.6 Demande de dérogation mineure (4526, route Marie-Victorin, M. Louis Germain)

Ce point est reporté.

4.7 Adoption du second projet de règlement visant à modifier l'article 10 du Règlement de zonage 97-367 afin de permettre l'usage habitation dans un bâtiment à usage multiple

2009-40 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT VISANT À MODIFIER L'ARTICLE 10 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 97-367 AFIN DE PERMETTRE L'USAGE HABITATION DANS UN BÂTIMENT À USAGE MULTIPLE

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-ANTOINE-DE-TILLY

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT VISANT À MODIFIER L'ARTICLE 10 (TABLEAU I) DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 97-367 DE LA MUNICIPALITÉ AFIN DE PERMETTRE L'USAGE *HABITATION DANS UN BÂTIMENT À USAGE MULTIPLE (CODE 1411)* DANS LA ZONE CBA 115 IDENTIFIÉE SUR LE PLAN DE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ.

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite modifier le règlement de zonage 97-367 de la Municipalité afin de permettre l'usage *habitation dans un bâtiment à usage multiple* dans la zone CBA 115 (entrée du village/rue de l'Église), tel qu'identifiée sur le Plan de zonage de la Municipalité;

ATTENDU QU' il est approprié de permettre la mixité d'usage dans cette zone (habitation et commerce) et, par le fait même, de permettre l'aménagement d'un logement à l'intérieur d'un bâtiment commercial;

ATTENDU QU' en vertu des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. c.A-19.1), le conseil municipal peut modifier son règlement de zonage;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné avec dispense de lecture par M. Stéphane Dusablon, conseiller, lors de l'assemblée du conseil municipal du 19 janvier 2009;

ATTENDU QU' un avis public a été publié dans le journal local le *Trait d'union* en date du 19 février 2009 et qu'une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement a eu lieu le 2 mars 2009 conformément aux dispositions des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

ATTENDU QU' aucune personne et organisme ne se sont manifestés pendant la période de publication de l'avis public et lors de la consultation publique du 2 mars 2009;





pour ces motifs,

proposé par Mme Johanne Guimond, conseillère,
appuyé par Mme Diane Beaulieu Désy, conseillère,

il est résolu que le conseil municipal ordonne et statue ce qui suit :

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT :

ARTICLE 1

L'article 10 (tableau I) intitulé *Usages et bâtiments principaux permis par zone* du Règlement de zonage 97-367 de la Municipalité est modifié de façon à ajouter le code 1411 (*habitation dans un bâtiment à usage multiple*) vis-à-vis la zone CBa, sur le tableau prévu à cette fin.

ARTICLE 2

Le présent projet de règlement est adopté conformément à la Loi.

Michel Cauchon
Maire

Diane Laroche
Directrice générale

Adopté à l'unanimité.

4.8 Adoption du second projet de règlement visant à modifier l'article 10 (tableau I) du Règlement de zonage 97-367 de la Municipalité afin de permettre l'usage habitation unifamiliale jumelée (code 1121) dans la zone HAa 124 identifiée sur le Plan de zonage de la Municipalité

2009-41 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT VISANT À MODIFIER L'ARTICLE 10 (TABLEAU I) DU RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ AFIN DE PERMETTRE L'USAGE HABITATION UNIFAMILIALE JUMELÉE (CODE 1121) DANS LA ZONE HAA 124 IDENTIFIÉE SUR LE PLAN DE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-DE-TILLY

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT VISANT À MODIFIER L'ARTICLE 10 (TABLEAU I) DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 97-367 DE LA MUNICIPALITÉ AFIN DE PERMETTRE L'USAGE *HABITATION UNIFAMILIALE JUMELÉE (CODE 1121)* DANS LA ZONE HAa 124 IDENTIFIÉE SUR LE PLAN DE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ.

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite modifier le Règlement de zonage 97-367 de la Municipalité afin de permettre l'usage habitation unifamiliale jumelée dans la zone HAa 124 (secteur de la rue de la Falaise), telle qu'identifiée sur le Plan de zonage de la Municipalité;

ATTENDU QU' il est approprié de permettre l'usage habitation unifamiliale jumelée dans cette zone;

ATTENDU QU' en vertu des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. c.A-19.1), le conseil municipal peut modifier son règlement de zonage;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné, avec dispense de lecture, par M. Rémi Bélanger, conseiller, lors de l'assemblée du conseil municipal du 19 janvier 2009;





ATTENDU QU' un avis public a été publié dans le journal local le *Trait d'union* en date du 19 février 2009 et qu'une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement a eu lieu le 2 mars 2009 conformément aux dispositions des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

ATTENDU QU' aucune personne et organisme ne se sont manifestés pendant la période de publication de l'avis public et lors de la consultation publique du 2 mars 2009;

pour ces motifs,

proposé par M. Paul Yvon Dumais, conseiller,
appuyé par M. Stéphane Dusablon, conseiller,

Il est résolu que le conseil municipal ordonne et statue ce qui suit :

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT :

ARTICLE 1

L'article 10 (tableau I) intitulé Usages et bâtiments principaux permis par zone du règlement de zonage 97-367 de la Municipalité est modifié de façon à ajouter le code 1121 (habitation unifamiliale jumelée) vis-à-vis la zone HAa 124 sur le tableau prévu à cette fin.

ARTICLE 2

Le présent projet de règlement est adopté conformément à la Loi.

Michel Cauchon
Maire

Diane Laroche
Directrice générale

Adopté à l'unanimité.

5. SERVICE D'INCENDIE

5.1 Embauche de M. Jérôme Baron comme pompier recrue

2009-42 EMBAUCHE DE M. JÉRÔME BARON COMME POMPIER RECRUE

Proposé par M. Paul Yvon Dumais, conseiller,
appuyé par M. Rémi Bélanger, conseiller,

il est résolu que le conseil municipal procède à l'embauche de M. Jérôme Baron à titre de pompier au Service de protection et de sécurité contre l'incendie, et ce, conformément au Règlement 99-400 de la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly. Le salaire est établi selon la politique salariale de la Municipalité.

Adopté à l'unanimité.

5.2 Embauche de M. François Arsenault comme pompier recrue

2009-43 EMBAUCHE DE M. FRANÇOIS ARSENAULT COMME POMPIER RECRUE

Proposé par Mme Diane Beaulieu Désy, conseillère,
appuyé par M. Stéphane Dusablon, conseiller,

il est résolu que le conseil municipal procède à l'embauche de M. François Arsenault, à titre de pompier au Service de protection et de sécurité contre l'incendie, et ce, conformément au Règlement 99-400 de la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly. Le salaire est établi selon la politique salariale de la Municipalité.

Adopté à l'unanimité.





5.3 Embauche de M. Hugo Béliveau Courchesne comme pompier

**2009-44 EMBAUCHE DE M. HUGO BÉLIVEAU COURCHESNE COMME
POMPIER**

Proposé par Mme Diane Beaulieu Désy, conseillère,
appuyé par M. Stéphane Dusablon, conseiller,

il est résolu que le conseil municipal procède à l'embauche de Hugo Béliveau Courchesne à titre de pompier au Service de protection et de sécurité contre l'incendie, et ce, conformément au Règlement 99-400 de la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly. Le salaire est établi selon la politique salariale de la Municipalité.

Adopté à l'unanimité.

6. QUESTIONS DIVERSES

Aucun sujet n'est amené à ce point.

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est soulevée à ce point.

8. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2009-45 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Proposé par M. Paul Yvon Dumais, conseiller,
appuyé par M. Rémi Bélanger, conseiller,

il est résolu que le conseil municipal lève l'assemblée, il est 20 h 30.

Adopté à l'unanimité.

Michel Cauchon
Maire

Diane Laroche
Directrice générale



ANNEXE I

COMPTES DÉJÀ PAYÉS

La Great-West, compagnie d'assurance - assurance collective (février 2009)	996,47 \$	10939
Rest'Actif - honoraires (conditionnement physique et stretching) - 1er versement	846,56 \$	10940
Rousseau, Bianca - honoraires (activité bricolage-théâtre) - 1er versement	300,00 \$	10941
Postes Canada - frais de postes (trait d'union)	74,66 \$	10942
Théoret, Thérèse - remboursement pour activité (rest'actif)	75,00 \$	10943
Desjardins sécurité financière - REER (janvier 2009)	3 131,11 \$	10944
Gagnon, Guy - honoraires (activité-mise en forme pompiers) - 1er versement	325,00 \$	10945
Lafleur, Éric:		
<i>Honoraires (activité-soccer intérieur) 1er versement - 200 \$</i>		
<i>Remboursement factures (matériel pour activités) - 106.66 \$</i>	306,66 \$	10946
Tanguay, Emmanuelle - honoraires (activité-danse) - 1er versement	812,50 \$	10947
Lemay, Nathalie - honoraires (activité-hip hop) - 1er versement	265,00 \$	10948
Brasseries Labatt du Canada - commande de bières (centre communautaire)	208,96 \$	10949
Molson Canada 2005 - commande de bières (centre comm.)	268,04 \$	10950
Revenu Québec - avantages imposables - réf.: Gaétan Rousseau	44,02 \$	10951

PRÉLÈVEMENTS AUTOMATIQUES

Pagenet - téléavertisseurs (service incendie)	259,54 \$	PR 181
Hydro Québec - éclairage public	715,59 \$	PR 182
Hydro Québec - calvaire	49,79 \$	PR 183
Telus - mairie et centre	893,24 \$	PR 184
Hydro Québec - mairie et bureau de poste	674,80 \$	PR 185
Hydro Québec - poste de pompage	113,77 \$	PR 186
Hydro Québec - dégrilleur	492,72 \$	PR 187
Hydro Québec - caserne et garage municipal	2 369,29 \$	PR 188
Hydro Québec - pompe/égouts	89,07 \$	PR 189
Hydro Québec - quai	108,42 \$	PR 190
Hydro Québec - tennis	31,09 \$	PR 191
Hydro Québec - station de pompage	266,89 \$	PR 192
Hydro Québec - réservoir	1 528,24 \$	PR 193
Hydro Québec - pont	50,19 \$	PR 194
Visa desjardins - achats divers (fournitures, aliments et essence - feu: ch. des Plaines et achats pour activité centre communautaire)	999,16 \$	PR 195
Hydro Québec - puits	847,62 \$	PR 196
Hydro Québec - puits/pompe	590,72 \$	PR 197
Banque Laurentienne-Visa - essence (voirie et service incendie)	284,81 \$	PR 198
Hydro Québec - centre communautaire	2 578,98 \$	PR 199
Hydro Québec - caisse populaire	2 339,14 \$	PR 200



COMPTES POUR FÉVRIER 2009

Accessoires à incendies de Québec - test hydrostatique haute pression, inspection visuelles, cascades et air packs rechargés (feu: chemin des Plaines)	1 057,08 \$	10952
Aide informatique G. Gosselin:		
<i>Soutien informatique (remonter windows sur portable) - 90.30 \$</i>		
<i>Soutien informatique (achat et installation carte vidéo) - 135.45 \$</i>		
<i>Canon Hitachi - 1 467.38 \$</i>	1 693,13 \$	10953
Aréo-Feu:		
<i>Appareils respiratoires (service incendie) - 9 980.41 \$</i>		
<i>Poignée de remplacement (camion citerne) - 210.21 \$</i>		
<i>Inspection véhicule + équipements - 1 462.71 \$</i>	11 653,33 \$	10954
Baron Gaétan:		
<i>Entretien caserne (mars 2009) - 150 \$</i>		
<i>Frais de déplacement - 120.62 \$</i>	270,62 \$	10955
Beudet, Patrice - ajustement (entretien des terrains municipaux 2008)	401,00 \$	10956
Bergeron, Jean - entretien bureau de poste (mars 2009)	185,00 \$	10957
Bernier, Gilles:		
<i>Produits nettoyage (centre communautaire) - 653.37 \$</i>		
<i>Entretien ménager (centre communautaire) - 541.80 \$</i>	1 195,17 \$	10958
Excavation St-Antoine 1985 inc.:		
<i>Bris aqueduc au 4696 des Jardins (Claire Bélanger) - 403.53 \$</i>		
<i>Bris aqueduc au 3956 chemin de Tilly (Daniel Villeneuve) - 293.48 \$</i>		
<i>Épandage abrasifs (chemin Terre-Rouge) - 56.44 \$</i>		
<i>Rés.: 2006-139- contrat déneigement (chemins) - 17 229.24 \$</i>	17 982,69 \$	10959
Béton Laurier inc. - pelle, dompeur, pierres concassées, sable de remplissage pour le bris d'aqueduc au 3781 chemin de Tilly (Daniel Villeneuve)	3 785,27 \$	10960
Bibliothèque - subvention (1er versement)	1 295,00 \$	10961
Biolab - analyse de l'eau	336,49 \$	10962
Boudreault, Félix - frais de déplacement (février et mars 2009)	114,00 \$	10963
Brunet, Paul - CCU (réunion le 24 février 2009)	35,00 \$	10964
Canon - broches (trait d'union)	209,95 \$	10965
Cegep de la Pocatière - frais d'inscription au cours et aux examens «Organisation des opérations d'urgence» pour Olivier Jobin et Jean-Gabriel Rousseau	790,00 \$	10966
CMP Mayer - botte et gants (service incendie)	511,89 \$	10967
Collège François-Xavier-Garneau - inscription pour les cours 2 et 3 du programme Officier en sécurité incendie (Jean-Gabriel Rousseau)	587,00 \$	10968
Construction de la Chaudière T.L. inc.:		
<i>Remboursement dépôt de garantie pour le 918 rue Normand - 200 \$</i>		
<i>Remboursement dépôt de garantie pour le 920 rue Normand - 200 \$</i>		
<i>Remboursement dépôt de garantie pour le 924 rue Normand - 200 \$</i>		
<i>Remboursement dépôt de garantie pour le 928 rue Normand - 200 \$</i>	800,00 \$	10969
Construction Léandre Demers inc. - travaux effectués pour la démolition de l'entrée principale (caisse populaire)	4 740,75 \$	10970
Combeq:		
<i>Adhésion 2009 - 253.97 \$</i>		
<i>Inscription au Congrès Combeq - 507.94 \$</i>	761,91 \$	10971
Désy, Claude - CCU (réunion le 24 février 2009)	35,00 \$	10972



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-ANTOINE-DE-TILLY

2 mars 2009

École nationale des pompiers - inscription pompier I pour (Francis Allard-Dufour et Mathieu Bouchard de Sainte-Croix)	356,00 \$	10973
Électronique Émond inc. - chargeur (cellulaire)	58,68 \$	10974
Les Entreprises Claude Boutin (2005) inc. - débouchage tuyaux (4394 T. des Chênes)	406,35 \$	10975
Excavation Marc Rousseau inc.:		
<i>Bris aqueduc au 3781 chemin de Tilly (Daniel Villeneuve) - 101.58 \$</i>		
<i>Rés.: 2008-124 - déneigement bornes incendies et patinoire - 936 \$</i>	1 037,58 \$	10976
Excavation Marcel Fréchette inc.:		
<i>Rés.: 2006-186 - contrat déneigement (rues et stationnements)</i>	10 880,06 \$	10977
Fortin, Guillaume et Lord, Emmanuelle - remboursement dépôt de garantie	200,00 \$	10978
Garage J.P.C. Chouinard:		
<i>Achats divers - eau, lait, gâteau, chips, barres tendres (serv. incendie) - 62.75 \$</i>		
<i>Achats essuie-glace, pivot-bras et adaptateur (voirie) - 287.43 \$</i>		
<i>Achats -café et eau (mairie) - 71.46 \$</i>	421,64 \$	10979
Gendreau, Andrée - CCU (réunion le 24 février 2009)	35,00 \$	10980
Philippe Gosselin - huile à chauffage (mairie)	1 009,22 \$	10981
Le Groupe Sports-inter plus:		
<i>Activité centre communautaire (tapis exercice) - 727.19 \$</i>		
<i>Équipement sportif centre communautaire (raquette badminton, mitaine, corde, jambière hockey, masque de gardien, cerceau) - 771.93 \$</i>	1 499,12 \$	10982
Jobin, Philippe - frais de déplacement (mars 2009)	52,00 \$	10983
Laboratoires St-Antoine:		
<i>Nettoyant Tony bon-à-tout (service incendie) - 64.16 \$</i>	64,16 \$	10984
Lafleur, Pierre-Yves:		
<i>Entretien site internet-publicité (mars 2009) - 100 \$</i>		
<i>Hébergement, nom du domaine pour 2009 - 80 \$</i>	180,00 \$	10985
Lafleur, Denise - rés.: 2007-191 - entretien bibliothèque et mairie (mars 2009)	445,50 \$	10986
Laroche, Diane - frais de déplacement (mars 2009)	58,00 \$	10987
L'authentique Pose Café inc. - location machine à café pour les mois de janvier et février 2009 (centre communautaire)	56,44 \$	10988
LCS - recherche de fuites (bris aqueduc au 3781 chemin de Tilly - Daniel Villeneuve)	513,58 \$	10989
Lemay, Régis - CCU (réunion le 24 février 2009)	35,00 \$	10990
Léopold Delisle - rés.: 2007-142 - contrat déneigement ch. Terre-Rouge (mars 2009)	1 173,90 \$	10991
L'Étendard - hampe et base	93,13 \$	10992
Buro Plus - achats divers (relieurs, surligneurs, crayons, stylos, paniers corr., p. document, gomme plastic)	206,18 \$	10993
Marée 2000 enr. - fascicules des tables de marées corrigées	8,00 \$	10994
Médimage - tag de rassemblement, cartes blanches (service incendie)	58,20 \$	10995
MRC de Lotbinière:		
<i>Quote-part (administration générale) - 28 169.92 \$</i>		
<i>Quote-part (évaluation foncière) - 4 190.49 \$</i>		
<i>Quote-part (enfouissement sanitaire) - 4 819.77 \$</i>	37 180,18 \$	10996
Municipalité Saint-Apollinaire - entraide (feu: chemin Terre-Rouge)	1 433,17 \$	10997
Municipalité Saint-Agapit - entraide (feu: chemin des Plaines)	793,04 \$	10998





Novicom 2000 inc.:

Location de radios portatifs (service incendie) - 440.21 \$

Base de chargeur - 56.44 \$

Vérifier et reprogrammer sept radios - 110.06 \$ 606,71 \$ 10999

OMH - subvention (1er versement) 1 568,00 \$ 11000

PG Govern - comptes de taxes laser et enveloppes de taxes 198,39 \$ 11001

Poly-Énergie inc.:

Honoraires de gestion et d'entretien pour le réseau public - 362.50 \$

(installation d'une nouvelle plaquette d'identification et mise à jour du plan pour 6 lampadaires sur le chemin de Tilly...) - 479.73 \$ 842,23 \$ 11002

Promutuel Lotbinière: assurance 2009 (complémentaire à la facture) 724,85 \$ 11003

Quincaillerie 2000 inc.:

Brosse à main, moppe, raclette caoutchouc, manche, support (caserne) - 83.22 \$

Équerre angle... (pour tablettes à la caserne) - 27.69 \$ 110,91 \$ 11004

Quincaillerie M. Hamel & Fils inc.:

Sel à glace, chauffefer, clé, ampoule, lampe, rallonge, scellant - 233.77 \$

Ampoules, crochets, sel à glace, dalle vinyl - 126.95 \$

Sortie ronde aspirateur, poire réservoir, mèche, ancrage - 27.18 \$ 387,90 \$ 11005

Réal Huot - collier de réparation (plaque de conductivité) entretien système 1 058,84 \$ 11006

Receveur général du Canada - renouvellement d'autorisation de radiocommunication 164,00 \$ 11007

Gaudreau Environnement inc.:

Calendrier 2009 - 334.11 \$

Déchets (réserve) - 133.44 \$

Ajustement année 2008 - (5 738.35 \$)

Collecte matières résiduelles, récupération... - 5 660.89 \$ 390,09 \$ 11008

Rembourrage d'autos Daigle inc. - vitre (pare-brise) camion voirie 370,26 \$ 11009

Robert Huot soudure et réparation:

Réparation enseigne (pièces) - 132.52 \$

Barrure de porte pour placard- installer et livrer hydraulique table de billard pour le centre communautaire - 45.16 177,68 \$ 11010

SPME - compresse, pansement, écran odeur (service incendie) 50,58 \$ 11011

Les Services Frimas inc. - inspection (caisse populaire) 101,03 \$ 11012

SNC - Lavallin - rés.: 2008-166 - honoraires professionnels l'étude préliminaire sur le traitement des eaux usées 3 928,05 \$ 11013

Comité Karine Desruisseaux - dons 100,00 \$ 11014

Laboratoires St-Antoine - assouplissant, nettoyant, détergent (service incendie-mairie) 228,68 \$ 11015

140 639,66 \$

Salaire + contributions de l'employeur

Période du 21 décembre 2008 au 31 janvier 2009 (administration): 34 580,75 \$

Période du 1er au 31 janvier 2009 (élus et service incendie): 16 023,05 \$

50 603,80 \$





ANNEXE II

